Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le
ID : 032-213204621-20261012-2026_D53-AR

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT du GERS

ARRONDISSEMENT D'AUCH **COMMUNE DE VIC FEZENSAC**

Canton de VIC-FEZENSAC

N° 2026/D53

DÉCISION DU MAIRE

prise en vertu d'une délégation donnée par le Conseil Municipal

Le Maire de la commune de Vic-Fezensac,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment le livre 1er, titre 2, chapitre 2, relatifs à l'organisation de la commune et aux attributions du Maire ;
VU la délibération du Conseil municipal du 26 mars 2026 portant délégation d'attribution au maire de VIC-FEZENSAC;
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2122-22 alinéa 4 autorisant le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entrainent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5% ; lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
VU le contrat d'accompagnement présenté par la SARL OPTANCE relatif à une mission d'audit et de conseil en réduction des coûts éventuels concernant la taxe foncière et la TEOM

DECIDE

Article 1 : DE SIGNER avec le contrat d'accompagnement présenté par la SARL OPTANCE relatif à une mission d'audit et de conseil en réduction des coûts éventuels concernant la taxe foncière et la TEOM. Le montant de la rémunération sera calculé sur la base de 30% HT des économies réalisées.

Article 2 : Mme la Directrice Générale des Services, le service de gestion comptable sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera soumise au Contrôle de la légalité exercé par M. le Préfet du Gers.

Article 3 : La présente décision est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Pau dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

À VIC-FEZENSAC,
Le 12 Octobre 2026,

Madame le Maire,
Barbara NETO

MAIRIE DE VIC-FEZENSAC
32 190

Publié le : 26/10/2026
En préfecture le : 26/10/2026